

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 201 Aide et protection de la jeunesse			
Code	SOAS2B01	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Campus Mons Olivier BAISE (olivier.baise@helha.be) HELHa Campus Montignies Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be) Pascale DELVAUX (pascale.delvaux@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise l'acquisition de connaissances théoriques et législatives utiles à l'exercice de la profession d'assistant social au sein de deux champs spécifiques d'intervention que sont le secteur de la justice pénale (maison de justice, prisons, etc.) et le secteur de l'aide à la jeunesse (SAJ, SPJ, etc.).

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités.

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.4 Adopter le langage professionnel du secteur

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN**

COMPRENDRE LES ENJEUX

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
 - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTÉS UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
 - 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
 - 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
 - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Identifier les sources juridiques de référence en utilisant adéquatement la législation relative à la matière enseignée.
- II. Connaître et comprendre les principaux éléments des dispositifs légaux et institutionnels.
- III. Exploiter la législation à partir de situations rencontrées.
- IV. Développer une réflexion critique sur les politiques menées dans chacun des secteurs et les enjeux s'y rapportant.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS2B01A	Aide et protection de la jeunesse	18 h / 2 C
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS2B01A	Aide et protection de la jeunesse	18 h / 2 C
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS2B01X	Aide et protection de la jeunesse	18 h / 2 C
+ HELHa Louvain- la-Neuve		
SOAS2B01A	Aide et protection de la jeunesse	18 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS2B01A	Aide et protection de la jeunesse	20
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS2B01A	Aide et protection de la jeunesse	20
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS2B01X	Aide et protection de la jeunesse	20
+ HELHa Louvain- la-Neuve		
SOAS2B01A	Aide et protection de la jeunesse	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
 Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Aide et protection de la jeunesse			
Code	11_SOAS2B01A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be) Pascale DELVAUX (pascale.delvaux@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'aide à la jeunesse et la protection de la jeunesse sont des champs d'investigation particulièrement intéressants pour le travailleur social. Les questions y sont nombreuses : Comment négocier l'aide avec un jeune en difficulté, avec sa famille ? L'aide peut-elle être contrainte ? Quel est le mandat des intervenants sociaux ? Un jeune a-t-il le droit à la parole ? Doit-il être d'accord avec les décisions qui le concernent ? Faut-il protéger ou sanctionner les jeunes qui commettent des faits de délinquance ? Qu'est-ce que le travail de prévention ? Quelles actions communautaires développer ? Faut-il placer un jeune en difficulté ou le laisser dans sa famille ? Comment articuler le social et le judiciaire ?

Avec ces quelques exemples, on perçoit déjà que ce secteur est traversé par des questions fondamentales pour le travail social.

Les objectifs du cours sont :

- Connaître et comprendre le contexte historique qui a déterminé l'évolution de la législation en la matière
- Connaître et comprendre les principaux éléments des dispositifs légaux et institutionnels de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.
- Acquérir les connaissances de base liées à cette problématique
- S'appropriier le contenu des dispositions légales en la matière
- Acquérir la capacité de faire face aux changements législatifs
- Reconnaître une problématique et y appliquer la solution juridique adéquate
- Amorcer une réflexion critique sur les politiques d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse
- Sensibiliser à une analyse critique des pratiques du secteur et permettre à cet effet la rencontre et le débat à partir de réalités de terrain.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant·e sera capable de :

- Restituer la théorie reçue au cours
- Reconnaître une problématique et la situer dans la théorie étudiée
- Résoudre une problématique ou un questionnement en y apportant la solution juridique à travers un discours rigoureux et clair pour l'usager.
- Identifier les sources juridiques de référence en utilisant adéquatement la législation relative à la matière étudiée
- Trouver dans la source juridique identifiée la réponse au questionnement
- Identifier les acteurs du secteur de l'Aide à la Jeunesse
- Proposer la prise en charge la plus appropriée pour une situation donnée
- Distinguer le vrai du faux dans une liste d'allégations se rapportant à la matière étudiée
- Identifier et analyser les enjeux du secteur

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Volet 1 : dispositifs légaux et institutionnels

Le contexte historique et les différentes réformes. Aperçu d'une situation complexe liée au contexte institutionnel belge.

- Le code de la prévention de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (FWB)
- Les acteurs institutionnels de la Communauté française
- Les mesures à l'égard des parents

Le droit international et les droits de l'enfant

Volet 2 : Découverte des politiques sociales en matière d'Aide à la Jeunesse à travers l'analyse des pratiques des différents services

Démarches d'apprentissage

Le cours est composé de deux volets:

- Un premier volet portant sur les cadres légaux et institutionnels.
- Un deuxième volet portant sur l'identification des services et la rencontre avec des professionnels via la participation à la Vitrine de l'Aide à la Jeunesse (le jeudi 23 novembre 2023).

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions-réponses ⇒ verbaliser la pensée pour assimiler.

Interrogation orale et ponctuelle sur la matière du cours précédent ⇒ évaluation de ses acquis par l'étudiant-e.

Postulat de départ : un investissement régulier de l'étudiant-e dans son étude, une présence au cours, un respect et une écoute attentive des échanges plus individuels ⇒ « jouer le jeu » ⇒ principe du contrat d'apprentissage

Contrat d'apprentissage=L'étudiant-e est responsable de sa formation, et s'engage à :

- être présent et attentif au cours
- à lire le syllabus avant le cours
- à remettre ses notes en ordre pour le cours suivant
- à travailler régulièrement sa législation de façon à l'utiliser adéquatement lors de l'examen et pendant le cours
- à vérifier après chaque module que la matière est comprise
- à se préparer à répondre aux questions posées dans le cadre des interrogations orales et ponctuelles portant sur la matière vue au cours précédent
- à participer de manière active à la Vitrine de l'Aide à la Jeunesse : la rencontre et les échanges, en petits groupes, avec les professionnel-le-s de terrain soutiendra la réalisation du travail écrit.

Il ne sera donné aucune explication par courriel.

Sources et références

Voir syllabus

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus
- Notes de cours
- Législation relative à la matière étudiée

4. Modalités d'évaluation

Principe

Première session : L'évaluation est composée de deux parties :

Première partie : un examen écrit portant sur la matière du cours

La législation mise à jour peut être utilisée à l'examen (50% de la note). Le code peut être souligné, divisé en sections à l'aide de post- it mais il ne peut pas être annoté.

Deuxième partie : un travail écrit réalisé en groupe portant sur la résolution d'une situation-problème en lien avec la participation à la journée Vitrine de l'Aide à la Jeunesse du jeudi 23 novembre 2023 (50% de la note)

La non-présence à la journée Vitrine de l'Aide à la Jeunesse et/ou le non-dépôt du travail écrit entrainera d'office une note PP pour la 2e partie de l'évaluation.

2ème session :

- examen écrit (mêmes modalités qu'en première session /50% de la note)

- le travail écrit sera individuel et portera sur une situation-problème donnée par la titulaire (50% de la note)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	50			Trv	50
Période d'évaluation	Exe	50			Exe	50

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).